

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DITE « ALLEGEE » DU PLU DE PLOUESCAT

Par arrêté n°2018/06/PAT, le président de Haut-Léon Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision dite « allégée » du PLU de la commune de Plouescat du 18 juin 2018 (9h) au 20 juillet 2018 (17h) inclus, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.

Le projet de révision porte sur la création d'une plate-forme logistique de réception, de conditionnement et d'expédition de légumes, situé à cheval sur les communes de Plouescat et Cléder, au lieu-dit Créarc'h ar Vrenn, au sud de la RD10.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- une note de présentation non technique précisant la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au plan local d'urbanisme ;
- un rapport de présentation, qui contient un diagnostic du site et explique les choix effectués pour la réalisation de cette plate-forme logistique ainsi que l'évaluation environnementale du projet ;
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) relatives à la zone 1AUa destinée à accueillir la plate-forme ;
- un règlement écrit et un règlement graphique, relatives à la zone 1AUa destinée à accueillir la plate-forme ;
- le bilan de la concertation ;
- les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, dont l'avis de l'autorité environnementale, les pièces administratives afférentes à la procédure (délibérations, arrêté de mise à l'enquête, avis au public, justificatifs de la publicité de l'affichage de l'avis...).

Au terme de l'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné une commission d'enquête composée de Mme Maryvonne MARTIN, juriste en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice et présidente de la commission, M. Marc GALLIOU, gérant de société en retraite, en qualité de commissaire enquêteur, M. Jean-Luc BOULVERT, retraité de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Plouescat, 6 rue de la mairie, 29 430 Plouescat.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à Haut-Léon Communauté dès affichage du présent arrêté.

Les pièces du dossier seront consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- à la mairie de Plouescat aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), accompagnées d'un registre d'enquête
- sur un poste informatique en mairie à ses jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet : <http://www.hautleoncommunaute.bzh> (rubrique Procédures d'évolution des documents d'urbanisme communaux).

Le public pourra également adresser ses observations écrites à la Présidente de la commission d'enquête, en précisant la mention " Enquête publique relative au projet de révision allégée du PLU de la commune de Plouescat" et en spécifiant " A l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête " jusqu'au 20 juillet 2018 (17h00) inclus :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Plouescat – 6 rue de la mairie, 29 430 Plouescat
- ou par mail à l'adresse suivante : planification@hlc.bzh

Ces observations seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais au siège de l'enquête en mairie, et consultables sur le site internet de la mairie et Haut-Léon Communauté pour celles transmises par voie électronique.

La commission d'enquête assurera 4 permanences et recevra le public à la mairie de Plouescat :

- le lundi 18 juin 2018 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 10 juillet 2018 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 20 juillet 2018 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au siège de Haut-Léon Communauté à Saint-Pol de Léon ainsi qu'en mairie de Plouescat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à Haut-Léon Communauté. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur les sites internet de Haut-Léon Communauté et de la mairie de Plouescat.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de Haut-Léon Communauté.